



BULLETIN D'INFORMATION PREALABLE DES RESIDENTS ET DES PERSONNES PRESENTES A PROXIMITE DES SITES D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

PERIODE CONCERNEE :

15 AVRIL – 31 MAI



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
INDRE**

Contact
Service Agronomie-Environnement et Territoires
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX Cedex
Tél. : 02 54 61 61 45

BULLETIN D'INFORMATION PREALABLE AUX TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Pour les cultures listées dans la charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires, l'information ci-dessous permet d'identifier celles sur lesquelles un traitement est probable dans la période précisée. Les curseurs représentent l'échelle de probabilité de traitement par rapport aux principales cibles et cultures.



On vous informe : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation...

	Cultures	Cibles		
		Eliminer les mauvaises herbes (Herbicides)	Contrôler les maladies (Fongicides)	Réguler les ravageurs (insecticides, molluscicides)
Céréales d'hiver	Blé tendre d'hiver		(jusqu'à mi-mai)	(sur mai)
	Blé dur d'hiver		(jusqu'à mi-mai)	(sur mai)
	Orge d'hiver		(jusqu'à mi-mai)	(sur mai)
	Orge de printemps	(jusqu'à fin avril)	(dès début mai)	
Oléagineux	Colza		(jusqu'à fin avril)	
	Tournesol			(à partir de mi-avril)
	Lin oléagineux		(jusqu'à début mai)	
Céréale d'été	Maïs			(à partir de mi-avril)
Protéagineux	Pois		(jusqu'à mi-mai)	(jusqu'à mi-mai)
	Féverole		(jusqu'à mi-mai)	(jusqu'à mi-mai)

	: Pas d'applications à prévoir ou culture non concernée
	: Faible probabilité d'applications
	: Forte probabilité d'applications



Important : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur <https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/surveillance-biologique-duterritoire/bulletin-de-sante-du-vegetal/>